

## CAP Petite Enfance

### Le métier

Le titulaire du Certificat d'Aptitudes Professionnelles « Petite Enfance » est un professionnel qualifié compétent pour l'accueil et la garde de jeunes enfants. Avec ses parents et les autres professionnels, il répond aux besoins fondamentaux de l'enfant et participe à son développement, à son éducation et à sa socialisation. Il assure, également, l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.

Son activité consiste à :

- Assurer l'accueil et les soins d'hygiène corporelle,
- Veiller à l'alimentation et à la sécurité du jeune enfant,
- Contribuer à son développement, à son éducation et sa socialisation,
- Assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.

## Formation en Apprentissage

Il exerce son activité soit en milieu familial, à son domicile (sous réserve d'être agréé) ou celui des parents, soit en structures collectives comme les écoles maternelles, les crèches collectives, les haltes garderies, les garderies périscolaires, les centres de loisirs sans hébergement, les centres de vacances collectifs d'enfants ou dans les établissements d'accueil des jeunes enfants.

### Les missions de l'apprenti(e) en entreprise

#### Accueillir

##### Organiser l'espace d'accueil de l'enfant :

*Accueillir les enfants et les parents  
Organiser un espace sécurisé dans la sphère d'accueil*

##### Observation de l'enfant :

*Ecouter l'enfant et les différents partenaires responsables  
(professeurs des écoles, parents...)  
Comprendre l'enfant et son environnement*

##### Communiquer :

*Assurer la transmission des informations concernant  
l'enfant à personnes concernées  
Etablir des liens professionnels avec les autres  
partenaires  
Dialoguer et communiquer avec l'enfant dans toutes les  
activités de la vie quotidienne*

#### Besoins de l'enfant

##### Vie de l'enfant :

*Apporter les soins d'hygiène et de confort de l'enfant en  
en respectant son rythme de vie  
Préparation, distribution et aide aux repas et collations  
Mise en place des conditions permettant le repos de  
l'enfant*

##### Gérer les espaces de vie :

*Entretien courant des locaux, des équipements et les  
espaces de vie de l'enfant  
Aménagement et sécurisation de l'espace de vie de  
l'enfant  
Soins nécessaires à la santé physique de l'enfant (dans la  
limite de ses compétences)*

#### Accompagner

##### Installation :

*Mettre en place des conditions de sécurité physique et  
affective de l'enfant en faisant sa place à chacun  
Mettre en place des conditions favorisant l'expression  
émotionnelle et affective, l'expression sensorielle motrice et  
cognitive et le jeu de l'enfant*

##### Accompagnement de l'enfant :

*Suivre l'enfant dans l'acquisition des fonctions sensorielles  
et motrices, dans son développement affectif et intellectuel  
Répondre aux besoins de maternage, de repères des  
enfants  
Suivre l'enfant dans l'acquisition du langage et dans  
l'acquisition de l'autonomie à travers les actes de la vie  
quotidienne*

##### Participer au développement de l'enfant :

*Choisir et élaborer des jeux adaptés au rythme de  
développement des enfants ; participer aux activités des  
enfants  
Apprendre les règles de vie sociale*

#### Organiser

##### Préparer :

*Organiser les activités en fonction des besoins de l'enfant,  
en fonction des ressources et des contraintes du milieu, et  
en fonction des consignes particulière*

##### Gérer :

*Gestion des arrivées et départs successifs des enfants et  
des parents  
Gestion des stocks de produits et de matériels*

## La Formation

La durée de la formation est de 836 heures réparties sur 2 ans. Le reste du temps se déroule en entreprise (moins 5 semaines de congés payés / an)

### Enseignement professionnel :

Sciences médico-sociales  
Biologie générale et appliquée  
Nutrition / Alimentation  
Technologie

### Enseignement général :

Français  
Histoire géographie  
Mathématiques  
Sciences  
Education physique et sportive

Le titulaire du CAP Petite Enfance est destiné à travailler dans les crèches et maternelles en tant qu'ATSEM (agent territoriale des services en écoles maternelles sur concours), assistante maternelle, ou à domicile en tant qu'assistance parentale ou nourrice (attention aux agrémentations).

## Les avantages pour l'entreprise

- Aide Régionale à l'effort de formation : 1 000 € / an
- Crédit d'impôt de 1 600 € par apprenti
- Exonération totale\* ou partielle des cotisations patronales et salariales (sauf Accident du travail et complémentaire retraite)  
\* entreprises de moins de 11 salariés

## Le principe de fonctionnement de la formation à l'IFPS côte d'azur

Année	Durée de la formation	Nombre de jours de formation à l'IFPS	Fréquence (jours par semaine)	Démarrage des cours
1 <sup>ère</sup> Année	<b>400 heures</b> de septembre à juillet	<b>50 jours</b> (sur 26 semaines)	<b>2 jours / semaine</b>	Fin septembre
2 <sup>de</sup> Année	<b>436 heures</b> de septembre à juin	<b>55 jours</b> (sur 28 semaines)	<b>2 jours / semaine</b>	Mi septembre

## Le barème de rémunération de l'apprenti(e)

Année	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 ans et +
Seconde	25% = 335,94 €	41% = 550,95 €	53% = 712,20€
Première	37% = 497,19 €	49% = 658,45 €	61% = 819,70€

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, Base SMIC : 1 343,77 €

### Contact

120, Bd du Point du Jour  
06700 Saint Laurent du Var  
Tél. **04 93 31 49 69**

Email : [ifps@cote-azur.cci.fr](mailto:ifps@cote-azur.cci.fr)

[www.ifps-cote-azur.com](http://www.ifps-cote-azur.com)